

4. Le principe de la *consultation* devrait être renforcé par la mise en œuvre rapide des initiatives qui ont été prises récemment pour ouvrir des discussions entre les principaux exportateurs d'armes dans le but de convenir d'une démarche commune touchant les principes directeurs applicables aux transferts d'armes conventionnelles. Nous nous félicitons de l'ouverture récente de discussions à ce sujet. Ceci inclut les pourparlers encourageants qui ont été tenus à Paris les 8 et 9 juillet par les membres permanents du Conseil de Sécurité; figurent également les discussions qui ont lieu entre les États membres de la Communauté européenne. Chacun d'entre nous continuera de jouer un rôle constructif dans ce processus important, dans ces instances ainsi qu'en d'autres enceintes appropriées.

5. Le principe de l'*action* exige que nous prenions tous des mesures afin d'empêcher la constitution d'arsenaux démesurés. À cette fin, tous les pays devraient s'abstenir de procéder à des transferts d'armements qui auraient un effet déstabilisant ou qui exacerberaient les tensions existantes. Une retenue particulière devrait être appliquée en ce qui concerne le transfert d'armes faisant appel aux technologies de pointe et les ventes à des pays et des régions qui préoccupent particulièrement. Un effort spécial devrait être fait pour définir les produits sensibles et la capacité de production des armes faisant appel aux technologies de pointe, dont le transfert pourrait être soumis à une retenue similaire. Tous les États devraient prendre des mesures pour faire en sorte que ces critères soient strictement appliqués. Nous avons l'intention de continuer à suivre ces questions de près.

6. L'agression irakienne et la guerre du Golfe qui a suivi ont mis en évidence l'énormité des coûts que la communauté internationale subit du fait d'un conflit militaire. Nous pensons qu'un aspect essentiel d'un bon gouvernement et d'une politique économique saine tient dans la modération du niveau des dépenses militaires. Alors que tous les pays s'efforcent de répondre avec des ressources limitées à une multitude de demandes concurrentes, des dépenses d'armements exagérées détournent des ressources de l'objectif primordial qui est d'assurer le développement économique. Ces dépenses peuvent entraîner un fort endettement sans que soient créés les moyens d'assurer le service de la dette. Nous accueillons favorablement le récent rapport publié par le Programme

des Nations Unies pour le développement (PNUD) ainsi que les décisions prises récemment par plusieurs pays donateurs d'établir les programmes d'aide en tenant compte des dépenses militaires et nous encourageons tous les autres pays donateurs à faire de même. Nous nous félicitons de l'attention que le Directeur général du Fonds monétaire international (FMI) et le Président de la Banque mondiale ont portée récemment aux dépenses militaires excessives, dans le cadre d'une réduction des dépenses publiques improductives.

Non-prolifération

7. Nous sommes profondément préoccupés par la prolifération des armes nucléaires, biologiques et chimiques et des systèmes de missiles capables de les emporter. Nous sommes déterminés à lutter contre cette menace en renforçant et en développant les régimes de non-prolifération.

8. L'Irak doit se conformer entièrement à la résolution 687 du Conseil de Sécurité qui énonce la nécessité de détruire, enlever ou neutraliser, sous contrôle international, ses capacités en termes d'armements nucléaires, biologiques et chimiques, et de missiles; l'Irak doit aussi se prêter aux termes de la résolution 687, qui exige vérification et contrôle à long terme, afin que cet État ne développe pas à l'avenir une capacité d'armements de ce type. En accord avec les résolutions pertinentes de l'ONU, nous fournirons toute l'aide possible à la Commission spéciale des Nations Unies et à l'Agence internationale de l'Énergie atomique (AIEA) afin qu'elles puissent mener leurs tâches à bien.

9. Dans le domaine nucléaire nous

- réaffirmons notre volonté d'agir en vue d'aboutir à un consensus le plus large possible en faveur d'un régime équitable et stable de non-prolifération fondé sur un équilibre entre la non-prolifération nucléaire et le développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire;
- réaffirmons l'importance du Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et appelons tous les autres États non-signataires à adhérer à cet accord;